

# FSF INFORMATIONS

## Editorial

### Des accords en cale sèche!

PAR MARTIAL DE MONTMOLLIN, PRÉSIDENT FSF

En indiquant devant le Grand Conseil qui ne créera pas la commission paritaire d'ici la fin de l'année, M. Broulis a affirmé clairement que le Conseil d'Etat ne tiendra pas les engagements qu'il a pris devant le Grand conseil et en signant la convention DECFO-SYSREM il y a plus de deux ans...

La commission paritaire était un élément essentiel de l'accord. Elle devait permettre de revenir sur les professions qui avaient été mal évaluées lors de DECFO-SYSREM ou qui ont évoluées depuis. Cette commission était l'instrument pour apaiser la grogne légitime de certains secteurs professionnels. En revenant sur ce qu'il a signé, le Conseil d'Etat indique ainsi qu'il ne désire pas l'apaisement. La FSF en prend acte et en tira toutes les conséquences.

En plus de la commission paritaire, de nombreuses professions devaient être réexaminées, notamment l'important domaine du personnel administratif (plus de 3000 personnes). Après plus de deux ans, nous n'avons pas encore vu le début d'un réexamen de ces métiers et tout porte à croire que ce n'est pour demain que toutes et tous les secrétaires d'unité, gestionnaires de dossiers, assistant-e-s de direction, recevront un salaire qui correspond aux tâches réellement accomplies et non aux présumées du SPEV sur ces professions majoritairement féminines.

A ce tableau déjà sombre, on peut ajouter la gratification. Celle-ci est inscrite dans la loi sur le personnel mais n'a jamais été mise en vigueur. Et dans l'état actuel des finances cantonales, il n'y a vraiment aucune raison pour qu'on applique pas une loi durement négociée.

C'est donc deux articles essentiels de la convention DECFO-SYSREM et un article de la loi sur le personnel que le Conseil d'Etat refuse d'appliquer. En agissant ainsi, le Conseil d'Etat ne nous laisse pas de choix: Il nous faudra suivre la clairvoyance de Lech Walesa qui juste après avoir signé les accords de Gdansk le 31 août 1980 précisait: «Nous nous sommes battu pour ces accords, il faudra maintenant nous battre pour qu'ils soient appliqués».

# Départ et arrivée à la FSF

Jean-Marc Haller et Yves Froidevaux ont tous deux décidé de «réorienter leur carrière» selon l'expression consacrée.

Cet été, Jean-Marc a émigré à Martigny pour mettre au service du SER (syndicat des enseignants romands) son énergie, sa pugnacité, son sens de l'analyse et sa force de conviction.

Quant à Yves, il est devenu le secrétaire général de la SPV à part entière, quittant ainsi son poste à la FSF.

## Compétence et engagement

On doit d'abord rappeler les multiples engagements de Jean-Marc au sein de la FSF durant cette dernière décennie: membre du bureau, du Comité central, de l'AD de la CPEV; de la commission tripartite de la CPEV, habile négociateur, ardent défenseur du service public, Jean-Marc était sur tous

les fronts. Lois, règlements, directives, il a tout étudié, tout négocié, et toujours dans l'espoir de garantir de meilleures conditions de travail, d'obtenir un statut acceptable pour tous, de garantir un service public digne de ce nom.

Quant à Yves, il a assumé de multiples fonctions au sein de la FSF. En charge de secteurs comme celui des enseignants ou du Spen, il a su régler mille situations conflictuelles, toujours à satisfaction des collaborateurs concernés.

Le nouveau site web et son suivi, c'est lui, une comptabilité performante, c'est lui, la mutation du SV c'est encore lui. Il s'est également illustré dans des négociations concernant le para-public et bien d'autres choses encore.

Jean-Marc et Yves sont des hommes de bien, engagés,

efficaces, avec lesquels la collaboration fut excellente. La fougue de Jean-Marc, la force tranquille de Yves nous manqueront, c'est certain. Mais la FSF ne peut que les remercier pour tout le travail accompli et pour leur disponibilité sans faille.

## Nouveau secrétaire général

Toujours est-il que le Comité central de la FSF n'est pas resté inactif et a engagé dès le 1er octobre un nouveau secrétaire général. Il s'agit de Cyrille Perret, un homme d'expérience. Il a été plus de 10 ans syndicaliste à Genève avant de séjourner aux Etats-Unis.

De retour en Suisse, il a exercé sa profession de journaliste. Il souhaitait se réinvestir dans une fonction syndicale. Voilà qui est fait. Une force de travail non négligeable pour la FSF.

*Béatrice Métraux*

## En bref...

### SECRETARIAT

Avec plus de 3000 secrétaires et collaborateurs administratifs, l'Etat de Vaud est pour le moins un employeur important dans les métiers du secrétariat.

La FSF compte trois associations professionnelles actives dans ce domaine: l'AVADES, l'APACRO et ReSSORT.

Afin de renforcer leur représentation et mieux se mobiliser en cas de besoin, les trois associations ont créé un comité de coordination des métiers du secrétariat.

Voilà plus de deux ans, le président du Conseil d'Etat, Pascal Broulis, s'était engagé à revoir les fonctions du secrétariat. Aujourd'hui, toujours rien à l'horizon... Pour nos trois associations, la situation est intolérable, le temps de la patience est passé...

### AU DERNIER MOMENT!

La dernière séance de l'année aura été la bonne... Un protocole d'accord a été finalisé entre partenaires sociaux dans le cadre des négociations de la CCT sociale.

L'accord porte sur les conditions de travail et de rémunération pour le personnel non conventionné, ainsi que des dispositions particulières pour le personnel travaillant la nuit.

L'accord a été signé par l'AVOP et 11 syndicats et associations professionnelles. L'objectif 2011 est la signature d'une convention avec l'AVOP. Pour ce faire, des séances de négociations sont d'ores et déjà prévues pour l'année prochaine.

*cyp*

**Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)**

**Ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne**

**Tél: 021 601 50 19**

**e-mail: [fsf@fsf-vd.ch](mailto:fsf@fsf-vd.ch)**

**Réception: mardi et vendredi: 8h 12 h, jeudi: 8h à 16h non-stop**

**TOUTE L'ÉQUIPE  
DE LA FSF VOUS  
SOUHAITE UN  
JOYEUX NOËL  
ET UNE ANNÉE  
2011  
TONITRUANTE...**